



TERMES DE RÉFÉRENCES

Evaluation finale du Programme DGD 2022-2026 :

« Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables »

Septembre 2026

Table des matières

TERMES DE RÉFÉRENCES.....	1
Evaluation finale du Programme DGD 2022-2026 :	1
« Protection et prise en charge multidimensionnelle des enfants en situation de rue et vulnérables».....	1
1. Contexte	3
1.1. Présentation de l'ONG.....	3
1.2. Le Programme quinquennal 2022-2026 de Dynamo International	3
2. Cadre et justification de l'évaluation.....	4
3. Articulation avec les évaluations et études antérieures	5
4. Objectifs et champ de l'évaluation.....	5
4.1. Objectif général	5
4.2. Objectifs spécifiques	5
4.3. Champ de l'évaluation	6
4.4. Destinataires	6
5. Contenu, méthodologie et pilotage.....	7
5.1. Questions évaluatives	7
5.2. Méthodologie.....	8
5.3. Organisation et gouvernance de l'évaluation	9
6. Considérations éthiques	10
7. Livrables attendus et calendrier.....	10
7.1. Livrables	10
7.2. Calendrier.....	11
8. Profil de l'évaluateur·rice ou de l'équipe.....	12
9. Budget.....	12
10. Candidatures	13
10.1. Contenu de l'offre	13
10.2. Sélection	13
10.3. Procédure de soumission	13

1. Contexte

1.1. Présentation de l'ONG

Dynamo International est une ONG et un service d'aide à la jeunesse qui agit au niveau local et international pour la défense des droits des personnes en situation d'exclusion sociale, en particulier les enfants et les jeunes.

Dynamo International poursuit son but par le biais :

- Du soutien à des projets de coopération et de solidarité internationale qui privilégient l'action en milieu ouvert au profit des enfants et des jeunes en difficulté, notamment ceux et celles qui sont en situations de rue ;
- De la coordination du Réseau international des travailleuses et travailleurs sociaux de rue, actif dans 57 pays sur 4 continents, centré sur le renforcement de capacités, l'interpellation politique et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention sociale visant à construire des réponses structurelles et durables face aux difficultés vécues ;
- D'un service d'accompagnement offrant une aide socio-éducative, en Belgique, pour tout enfant et jeune en difficulté, utilisant la mobilité nationale ou internationale comme outil pédagogique vers l'insertion et l'autonomie.

1.2. Le Programme quinquennal 2022-2026 de Dynamo International

Le Programme 2022-2026 de Dynamo International, cofinancé par la Direction générale de la Coopération au Développement et Aide humanitaire belge (DGD), vise à améliorer durablement la protection, la résilience et la prise en charge multidimensionnelle des enfants et jeunes en situation de rue ou de vulnérabilité, ainsi que leur insertion ou réinsertion scolaire, socioprofessionnelle, familiale et communautaire.

Le Programme intervient dans trois pays partenaires — **Bénin, République démocratique du Congo et Sénégal** — et s'inscrit dans la mission de Dynamo International visant à promouvoir et soutenir le travail social de rue et la protection des droits des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité.

Les interventions combinent notamment :

- la protection et l'accompagnement des enfants et jeunes par le travail social de rue ;
- leur orientation et leur prise en charge ;
- leur réinsertion scolaire, familiale, sociale ou socioprofessionnelle ;
- le renforcement des capacités des travailleurs sociaux de rue et des organisations partenaires ;
- la sensibilisation des familles et communautés ;
- le renforcement des mécanismes de référencement et de collaboration ;
- le plaidoyer et le travail avec les acteurs institutionnels de la protection de l'enfance.

Le Programme couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Il est constitué de trois « Outcomes » (Objectifs spécifiques), respectivement dans trois pays :

Pays	Objectif spécifique	Partenaire	Zones d'intervention	Budget
RDC	Améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situations de rue et vulnérables en RDC ainsi que leur (ré)insertion scolaire, socio-professionnelle, familiale et communautaire.	CATSR (Comité d'Appui au Travail Social de Rue)	Kinshasa et Lubumbashi	1.249.235 €
Bénin	Améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situations de rue de 6 à 25 ans, filles et garçons, des communes d'Abomey-Calavi, Ouidah et Allada au Bénin.	Maison de la Société civile GRES (Groupement des Educateurs spécialisés du Bénin)	Abomey-Calavi, Ouidah et Allada (Département Atlantique)	153.705 €
Sénégal	Améliorer significativement et durablement la résilience, la protection et la prise en charge multidimensionnelle des enfants en situations de rue de 6 à 25 ans, filles garçons, dans les régions de Dakar et Tambacounda au Sénégal, ainsi que leur (ré)insertion scolaire, socio-professionnelle, familiale et communautaire.	COSAED (Collectif des Organisations et Structures d'Appui aux Enfants en Difficulté)	Dakar et Tambacounda	160.053 €

La répartition des moyens du Programme est fortement différenciée entre les trois outcomes. La RDC représente une part largement majoritaire du budget, notamment en raison de l'investissement réalisé dans la construction d'un centre d'accueil d'urgence pour enfants en situation de rue à Lubumbashi et du soutien au centre d'accueil d'urgence de Kinshasa. Cette répartition constitue un élément à prendre en considération dans la conception de l'évaluation et l'allocation des moyens de collecte.

2. Cadre et justification de l'évaluation

La présente mission constitue l'évaluation externe finale du Programme DGD 2022-2026.

Conformément au cadre réglementaire applicable au Programme DGD, l'évaluation portera sur l'ensemble du Programme et ses trois outcomes et respectera les critères d'évaluation du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

L'évaluation finale poursuit un double objectif :

- **redevabilité**, en appréciant les résultats atteints et la performance du Programme ;
- **apprentissage**, en identifiant les facteurs de réussite, les difficultés, les pratiques porteuses et les enseignements utiles pour les interventions futures.

3. Articulation avec les évaluations et études antérieures

Le Programme a déjà fait l'objet de plusieurs exercices évaluatifs ou études qui devront être considérés comme des sources de données à part entière.

Une **évaluation externe à mi-parcours** a été réalisée en 2024-2025. Elle a porté sur la RDC et le Sénégal et s'est concentrée sur trois critères CAD (efficacité, cohérence et durabilité), ainsi que sur les dimensions genre et approche droits de l'enfant examinées de manière transversale.

L'évaluation finale devra s'inscrire dans une logique de continuité et notamment apprécier l'évolution des principaux constats depuis l'évaluation à mi-parcours et analyser les éventuels ajustements réalisés.

Par ailleurs, en RDC, deux phases d'une **étude** conduite par une équipe de l'Ecole de Criminologie de l'Université de Kinshasa sont disponibles. Cette étude menée à Kinshasa s'intéresse aux perceptions des enfants en situation de rue et permet notamment de mettre en perspective certains changements observés entre le début et la fin du Programme dans cette zone d'intervention. Cette étude en deux phases devra être mobilisée de manière critique et triangulée avec les autres sources.

4. Objectifs et champ de l'évaluation

4.1. Objectif général

Apprécier de manière indépendante et fondée sur des éléments probants l'atteinte des outcomes, les résultats et les principaux changements liés au Programme DGD 2022-2026, en identifier les facteurs explicatifs et en tirer des enseignements utiles pour Dynamo International, ses partenaires et la DGD, notamment afin d'éclairer la transition vers le Programme 2027-2031.

4.2. Objectifs spécifiques

L'évaluation devra :

- apprécier l'atteinte des trois outcomes, de leurs résultats et indicateurs, et analyser les principaux facteurs ayant favorisé ou entravé leur réalisation ;
- analyser la pertinence et la qualité des stratégies mises en œuvre ;
- apprécier la qualité et la contribution des partenariats, collaborations et synergies développés dans le cadre du Programme, entre Dynamo International, ses partenaires et leurs structures membres, ainsi qu'avec d'autres acteurs pertinents, notamment dans le cadre des CSC ;
- identifier les changements auxquels le Programme a contribué ;
- apprécier la durabilité des acquis ;
- apprécier l'utilisation des ressources et les modalités de gestion et de gouvernance au regard des résultats obtenus ;
- apprécier la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation à mi-parcours et examiner dans quelle mesure les enseignements issus de la mise en œuvre, de cette

évaluation et des études réalisées ont nourri les adaptations de fin de Programme et la transition vers le cycle suivant ;

- examiner la qualité et la fiabilité du dispositif de suivi-évaluation ;
- identifier les enseignements et formuler des recommandations opérationnelles et hiérarchisées.

4.3. Champ de l'évaluation

L'évaluation couvre le Programme et ses trois outcomes au cours de la période 2022-2026, à la lumière des six critères CAD de l'OCDE : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Elle devra permettre à la fois une appréciation de chacun des trois outcomes et une lecture transversale du Programme, afin d'identifier les principaux enseignements communs ou spécifiques aux différents contextes.

La couverture des trois outcomes n'implique pas un volume identique de collecte primaire dans chacun des pays. L'intensité et les modalités de collecte pourront être différenciées en fonction du poids financier et stratégique des interventions, des données indépendantes déjà disponibles, des besoins de triangulation et des contraintes budgétaires.

Une attention particulière sera accordée aux interventions menées à **Lubumbashi**, compte tenu des investissements importants qui y ont été réalisés dans le cadre du Programme. Une analyse approfondie du centre d'accueil d'urgence est notamment attendue, portant sur sa pertinence, son utilisation et son fonctionnement, ses résultats, son articulation avec le travail social de rue et les conditions de sa pérennité. Une attention particulière sera également accordée au **Bénin**, seul outcome n'ayant fait l'objet d'aucune étude ou évaluation externe spécifique au cours de la programmation, où une collecte primaire suffisante devra permettre de disposer d'éléments probants pour apprécier l'outcome.

À **Kinshasa**, les travaux récents menés par l'équipe de l'École de Criminologie de l'Université de Kinshasa constituent une source importante pour l'évaluation et pourront permettre de limiter la collecte primaire aux éléments nécessitant une actualisation, un approfondissement ou une triangulation complémentaire. Cette collecte pourra, le cas échéant, être réalisée à distance. Au **Sénégal**, la collecte pourra également s'appuyer sur les données et enseignements déjà disponibles, notamment issus de l'évaluation à mi-parcours, et se concentrer sur les éléments nécessitant une actualisation ou une triangulation complémentaire.

4.4. Destinataires

Les résultats de l'évaluation sont destinés à :

- Dynamo International : ses instances, sa direction, son équipe de gestion des projets de coopération internationale ;
- Les partenaires du Programme : CATSR, MdsC/GRES et COSAED ;
- Les acteurs de la coopération non-gouvernementale (ACNG) membres des cadres stratégiques communs (CSC) Bénin, RDC et Sénégal ;
- La DGD (bailleur principal) ;
- Le grand public.

Les résultats de l'évaluation pourront par ailleurs être partagés avec les partenaires de synergie du Programme ainsi que d'autres bailleurs qui en feraient la demande. L'évaluation sera publiée dans un délai de trois mois suivant la réception du rapport final sur le site de Dynamo International.

5. Contenu, méthodologie et pilotage

5.1. Questions évaluatives

Les questions d'évaluation ci-dessous constituent le cadre de référence de l'évaluation. Elles pourront être précisées ou reformulées par l'équipe d'évaluation dans le cadre du rapport de démarrage, sur la base de la revue documentaire et des échanges de cadrage, sans en modifier substantiellement la portée. La version définitive des questions sera arrêtée lors de la validation du rapport de démarrage.

L'évaluation couvrira les six critères CAD-OCDE : **pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité**. Tous devront faire l'objet d'une appréciation, sans nécessairement être approfondis avec la même intensité.

L'évaluation intégrera également de manière transversale les dimensions relatives au **suivi, au pilotage et à l'apprentissage**, au **genre et à l'équité**, ainsi qu'aux **droits, à la participation et à la sauvegarde des enfants**.

5.1.1. Critères CAD

Critères	Questions évaluatives
Pertinence	Dans quelle mesure les stratégies et modalités d'intervention du Programme sont-elles restées adaptées à l'évolution des besoins, des vulnérabilités et des réalités des enfants et jeunes en situation de rue ou de vulnérabilité, ainsi qu'aux contextes d'intervention et aux capacités des travailleurs-euses sociaux-aux de rue et des organisations partenaires ?
Efficacité	- Dans quelle mesure les outcomes, résultats et indicateurs du Programme ont-ils été atteints, et quelle est la qualité de ces résultats au-delà de l'atteinte quantitative des indicateurs ? - Quels facteurs internes et externes ont favorisé ou limité l'atteinte des résultats et comment les stratégies ont-elles été adaptées au cours de la mise en œuvre ? - Dans quelle mesure Dynamo International et ses partenaires ont-ils effectivement mis en œuvre les adaptations annoncées dans la réponse managériale à l'évaluation à mi-parcours et permis de répondre aux faiblesses identifiées ?
Cohérence / Synergies	- Dans quelle mesure le Programme s'est-il articulé de manière cohérente et complémentaire avec les politiques publiques nationales, les dispositifs de protection de l'enfance et les autres acteurs et interventions pertinents, notamment à travers les dynamiques de collaboration, de mise en réseau et de référencement ? - Dans quelle mesure des synergies et complémentarités se sont-elles développées entre Dynamo International, ses partenaires et leurs structures membres, ainsi qu'avec d'autres acteurs pertinents, notamment dans le cadre des CSC, et dans quelle mesure ont-elles contribué à la mise en œuvre et aux résultats du Programme ?
Efficience	Dans quelle mesure les ressources financières, humaines, organisationnelles et partenariales ont-elles été mobilisées de manière

	efficace au regard des résultats obtenus, compte tenu notamment des dépenses effectivement réalisées dans chacun des pays, et quels facteurs de gestion ou d'organisation ont favorisé ou limité cette efficacité ?
Impact/ Changements	- Quels changements significatifs, attendus ou non, positifs ou négatifs, sont observables au niveau des enfants et jeunes, leurs familles, des TSR, des communautés et des acteurs de protection, et dans quelle mesure le Programme a-t-il plausiblement contribué à ces changements ? - Quels changements attendus ne se sont pas produits ou demeurent fragiles ? L'évaluation privilégiera une logique d'analyse de contribution plutôt qu'une attribution causale stricte.
Durabilité	Dans quelle mesure les principaux acquis du Programme sont-ils susceptibles de perdurer après la fin du financement DGD, et quelles sont les principales conditions ou vulnérabilités de cette durabilité ? L'analyse portera notamment sur les enfants et jeunes, les pratiques des TSR, les capacités des organisations partenaires, les réseaux et mécanismes de collaboration, l'appropriation communautaire, ainsi que la durabilité technique, financière et institutionnelle des interventions et de leurs acquis. Une attention particulière sera portée à la situation des centres d'accueil d'urgence de Kinshasa et Lubumbashi.

5.1.2. Dimensions transversales

En complément des questions évaluatives ci-dessus, l'évaluation intégrera de manière transversale les dimensions suivantes :

- **Suivi, pilotage et apprentissage** : dans quelle mesure le dispositif de suivi, d'apprentissage et de pilotage du Programme a-t-il permis de produire des informations fiables et utiles pour apprécier les résultats, soutenir la prise de décision et adapter les interventions ?
- **Genre et équité** : dans quelle mesure les interventions ont-elles pris en compte les besoins, contraintes et vulnérabilités spécifiques liés au genre, notamment ceux des filles, et adapté leurs modalités d'intervention en conséquence ?
- **Droits, participation et sauvegarde des enfants** : dans quelle mesure les droits, la participation et la sauvegarde des enfants ont-ils été pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des interventions ?

5.2. Méthodologie

Le choix de la méthodologie est laissé à l'équipe d'évaluation, qui devra proposer une approche adaptée aux questions évaluatives et au champ défini ci-dessus. Le processus d'évaluation devra adopter une approche participative, sensible au genre et adaptée aux enfants, garantir des conditions de participation sûres et libres ainsi que la confidentialité des échanges et des informations recueillies, et reposer sur une triangulation systématique des sources et méthodes.

La méthodologie pourra notamment combiner la revue documentaire, l'analyse des données de suivi, des entretiens individuels (en présentiel et en ligne), des focus groups, des visites et observations de terrain, des études de cas et des méthodes d'analyse de contribution. Elle devra associer de manière suffisamment diversifiée les principales catégories de parties prenantes (partenaires, groupes cibles - dont les travailleurs-euses sociaux·ales de rue, les familiers et membres des communautés - , bénéficiaires, équipes de gestion de projet).

Les évaluateur·rices devront exploiter les données et travaux déjà produits dans le cadre du Programme, notamment l'évaluation à mi-parcours et sa réponse managériale, les études menées à Kinshasa ainsi que les données de suivi et rapports du Programme. Les soumissionnaires proposeront et justifieront leur stratégie d'échantillonnage et l'allocation des moyens de collecte conformément aux orientations définies au point 4.3. Aucun nombre prédéterminé d'entretiens ou de groupes de discussion n'est imposé.

La méthodologie et les outils proposés seront discutés lors d'une réunion de cadrage avec le Comité de pilotage et, le cas échéant, ajustés par l'équipe d'évaluation. La méthodologie définitive, sa justification, les outils et la stratégie d'échantillonnage seront présentés dans le rapport de démarrage.

5.3. Organisation et gouvernance de l'évaluation

Un comité de pilotage sera constitué par Dynamo International pour faciliter le bon déroulement de l'évaluation.

Il aura pour rôle de :

- suivre les principales étapes du processus et examiner les différents livrables (rapport de démarrage, outils méthodologiques, rapports intermédiaire et final) ;
- assurer la cohérence de l'évaluation avec les objectifs du Programme et les exigences de la DGD ;
- faciliter l'accès aux informations, aux documents et aux parties prenantes nécessaires à la conduite de l'évaluation ;
- coordonner, à l'issue de l'évaluation, l'élaboration de la réponse managériale, sur la base des conclusions et recommandations de l'évaluation.

Le comité de pilotage pourra formuler des observations sur la méthodologie, les constats et les livrables, sans porter atteinte à l'indépendance de l'équipe d'évaluation. Les analyses, conclusions et recommandations finales relèvent de la responsabilité de celle-ci.

Le comité de pilotage mettra à disposition de l'équipe d'évaluation toutes les données et documents relatifs au Programme pertinents :

- Programme 2022-2026 approuvé par la DGD ;
- Les cadres logiques et théories du changement ;
- Les budgets et ajustements ;
- Les rapports annuels et données de monitoring ;
- Les rapports des partenaires ;
- L'évaluation à mi-parcours et la réponse managériale ;
- Les études sur les enfants en situations de rue de Kinshasa (Phases I et II) ;
- Cadre Stratégique Commun (CSC) des pays d'intervention ;

- Le rapport de la consultance financée par la Plateforme Droits de l'Enfants dans la Coopération au développement (PKIO), portant sur l'analyse et l'harmonisation de l'utilisation des ODD dans les projets de coopération liés au renforcement des droits de l'enfant ;
- Les rapports et capitalisations pertinents.

Dynamo International élaborera une réponse managériale et assurera la publication du rapport final et de cette réponse conformément aux exigences applicables, dans un délai de trois mois suivant l'approbation du rapport final.

6. Considérations éthiques

L'évaluation devra être conduite dans le respect des principes éthiques applicables à la participation de personnes en situation de vulnérabilité, en particulier des enfants et des jeunes. L'équipe d'évaluation veillera à garantir une participation libre, sûre et non discriminatoire des parties prenantes, en recourant à des méthodes adaptées à l'âge et à la situation des participant·e·s et sensibles au genre. Elle garantira la confidentialité et la protection des données recueillies, appliquera le principe de « do no harm » et respectera les politiques et procédures applicables de Dynamo International et de ses partenaires notamment en matière de sauvegarde des enfants et de gestion des plaintes.

L'équipe d'évaluation devra par ailleurs garantir son indépendance et son impartialité vis-à-vis de Dynamo International, de ses partenaires, des interventions évaluées et du bailleur de fonds. Toute situation réelle ou potentielle de conflit d'intérêts devra être déclarée. L'équipe disposera d'une pleine autonomie dans la collecte et l'analyse des informations ainsi que dans la formulation de ses conclusions et recommandations. Elle veillera à la validité et à la fiabilité de ses constats par une triangulation appropriée des sources et des méthodes, et fera clairement état des éventuelles limites et biais rencontrés.

7. Livrables attendus et calendrier

7.1. Livrables

L'équipe d'évaluation devra produire les livrables suivants :

- **Un rapport de démarrage** (Word), produit à l'issue d'une réunion de cadrage, présentant la compréhension du Programme et de ses enjeux, les premiers éléments issus de la revue documentaire, la méthodologie et sa justification, la matrice d'évaluation et les questions évaluatives affinées, la stratégie d'échantillonnage, les outils de collecte et d'analyse de données, le calendrier ainsi que les dispositions éthiques.
- **Une restitution des constats préliminaires** auprès des principales parties prenantes, afin de permettre leur discussion et la vérification d'éventuelles erreurs factuelles.
- **Un rapport d'évaluation préliminaire** (Word) basé sur les données collectées lors de l'évaluation et sur les premières analyses et recommandations stratégiques et opérationnelles.
- **Un rapport d'évaluation final** (Word) tenant compte des observations issues du processus de relecture du rapport provisoire et comprenant notamment :
 - Un résumé exécutif présentant les principaux résultats, conclusions et recommandations (max. 5 pages) ;

- Une introduction présentant le contexte et objectifs de l'évaluation ;
- La méthodologie utilisée, sa justification et les contraintes rencontrées ;
- Une analyse structurée des résultats et conclusions, organisée en lien avec les objectifs et questions de l'évaluation et bien distinguée par outcome ;
- Des recommandations hiérarchisées et opérationnelles, clairement reliées aux conclusions ;
- Des annexes incluant, entre autres, les TdR de l'évaluation, les outils de collecte, la liste des documents et de la littérature consultés, la liste des entretiens.

- **Un support de restitution** - L'équipe d'évaluation assurera une présentation des résultats et recommandations à destination des parties prenantes, sur la base d'un support visuel synthétique, permettant de faciliter l'appropriation des enseignements.

Tous les documents doivent être livrés en français.

Le rapport devra distinguer clairement les constats factuels, les analyses, les conclusions et les recommandations. Il devra permettre d'identifier clairement les appréciations relatives à chacun des six critères CAD et à chacun des trois outcomes. Les conclusions devront être étayées par des éléments probants et triangulés, et les recommandations devront découler explicitement des constats et conclusions de l'évaluation. Les principales limites méthodologiques et éventuels biais devront être explicités.

7.2. Calendrier

L'évaluation devrait se dérouler sur une période calendaire d'environ **3 à 4 mois**.

Le calendrier indicatif de la mission d'évaluation est le suivant :

Période	Etape
09/09/2026	Publication de l'appel d'offres
11/10/2026	Date limite de soumission des offres
21/10/2026	Analyse et sélection des offres
26/10/2026	Signature et démarrage du contrat
Mi-novembre 2026	Cadrage
Mi-novembre-décembre 2026	Collecte de données (entretiens, études de cas, enquêtes)
Janvier 2027	Analyse et restitution intermédiaire
Semaine du 1 ^{er} février 2027	Remise du rapport préliminaire
Semaine du 1 ^{er} mars 2027	Remise du rapport final

Les données de suivi et de réalisation disponibles à la clôture du Programme devront être prises en compte dans l'analyse finale, y compris lorsqu'elles deviennent disponibles après la phase principale de collecte.

8. Profil de l'évaluateur·rice ou de l'équipe

L'évaluation sera réalisée par un ou plusieurs évaluateurs externes et indépendants. La mission devra être placée sous la responsabilité d'un évaluateur principal expérimenté. Des expertises ou relais nationaux peuvent être mobilisés.

La personne/l'équipe chargée de l'évaluation devra réunir les compétences et expériences suivantes :

- Formation universitaire supérieure en sciences sociales, coopération internationale, évaluation ou tout autre domaine pertinent, ou expérience professionnelle équivalente ;
- Expérience avérée de minimum 5 ans en évaluation de projets/programmes de coopération internationale ;
- Maîtrise des méthodes d'évaluation quantitatives, qualitatives et participatives ;
- Maîtrise des approches fondées sur la théorie du changement et l'analyse de contribution ;
- Bonne compréhension du domaine de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant et/ou de l'action sociale en faveur de populations vulnérables ;
- Expérience dans l'utilisation de méthodes de collecte de données participatives, adaptées aux enfants et sensibles au genre ;
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication en français ;

Une expérience pertinente dans les contextes géographiques concernés constitue un atout.

Une bonne connaissance du cadre DGD est un atout.

9. Budget

Le budget maximal disponible pour la réalisation de l'évaluation finale est de **22.000 euros, tous frais et taxes compris**. L'offre budgétaire proposée devra couvrir l'ensemble des coûts liés à la réalisation de la mission et inclure, notamment, les honoraires des personnes affectées, les frais de déplacement, de logement, le matériel nécessaire à l'élaboration des livrables et tout frais inhérent à la conduite de la mission.

Le paiement sera effectué en plusieurs tranches sur base d'une soumission satisfaisante des principaux produits livrables :

- | | |
|---|-----|
| • A la signature du contrat | 40% |
| • A la soumission du rapport préliminaire | 30% |
| • Après validation du rapport final | 30% |

10. Candidatures

10.1. Contenu de l'offre

L'offre devra comprendre les éléments suivants :

- Une **proposition technique**, contenant une note de compréhension des termes de référence, une description de la méthodologie envisagée pour répondre aux questions et objectifs exposés dans les termes de référence, les outils de collecte d'information qui seront mobilisés, les dispositions éthiques proposées, une déclaration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel et un chronogramme indicatif de la mission ;
- Une **présentation des membres de l'équipe d'évaluation** précisant les qualifications et expériences pertinentes pour la conduite de cette mission, la répartition des responsabilités entre membres de l'équipe, les CV détaillés, ainsi que des contacts de référence pouvant attester de leurs compétences ;
- Une **offre financière** détaillée précisant les honoraires et le nombre de jours prévus par membre de l'équipe, les frais liés aux missions de terrain et tout autre coût lié à la réalisation de la mission.

10.2. Sélection

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Qualité et pertinence de la méthodologie	40 %
Expérience et compétences de l'équipe	30 %
Compréhension du Programme et de ses enjeux	10 %
Offre financière et réalisme des coûts	20 %
Total	100 %

10.3. Procédure de soumission

La date limite de réception des offres techniques et financières est le 14 octobre 2026. Merci de les adresser par courrier électronique, avec mention « Evaluation finale_Programme DGD 22-26 » à Annick Niyonzima a.niyonzima@dynamointernational.org et à Marie Vincent m.vincent@dynamointernational.org

Pour toute question ou remarque concernant cet appel d'offres, merci de nous contacter par e-mail aux mêmes adresses.